



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un Conseil communal enthousiaste, confiant et prêt à relever le défi d'une fusion historique

La nouvelle commune de Neuchâtel tient enfin ses autorités pour la législature 2021-2024. Réuni cette semaine, le Conseil communal élu le 26 octobre dernier a tenu sa première séance officielle et a procédé à la répartition des dicastères. Violaine Blétry-de Montmollin deviendra la première présidente de la commune fusionnée, tandis que Thomas Facchinetti et Didier Boillat assumeront le rôle de vice-présidents. Les nouvelles autorités exécutives se sont déjà attelées aux nombreux travaux qui les attendent pour parachever la construction du nouveau Neuchâtel. C'est donc avec deux femmes à la tête de l'exécutif et du législatif que Neuchâtel entre dans cette nouvelle phase de son histoire, Sylvie Hofer-Carbonnier présidant le Conseil général.

L'année préparatoire de la fusion aura été mouvementée. Prévues en juin, les élections communales ont d'abord été repoussées au 25 octobre à cause du Covid-19. Puis un recours, entretemps rejeté, a retardé la constitution des nouvelles autorités exécutives. Le nouveau Conseil communal a donc pu enfin tenir sa première séance officielle et se réjouit d'annoncer la répartition des nouveaux dicastères entre ses membres.

La présidence d'abord, à laquelle est rattachée le nouveau service de la population et des quartiers et qui fait l'objet d'un tournus annuel, sera assumée par Violaine Blétry-de Montmollin. Elle prend par ailleurs la tête du dicastère du développement urbain, de l'économie et du patrimoine bâti. Ses deux collègues vice-présidents assumeront, pour Thomas Facchinetti, le dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale et, pour Didier Boillat, celui du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité et des finances.

Les deux autres membres du nouveau collège se répartissent les dicastères de la manière suivante : Nicole Baur prend la tête du dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports et Mauro Moruzzi dirigera celui du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie.

Attractive, ambitieuse et orientée vers la population

La nouvelle commune de Neuchâtel, résultat de la fusion de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin, a fait l'objet d'une préparation minutieuse par un Comité de pilotage accompagné de plus de 200 employé-e-s provenant des quatre communes. Pour le nouveau Conseil communal, l'ambition est claire : il s'agit de rendre Neuchâtel encore plus attractive, innovante et stimulante.

Parallèlement, l'organisation de la commune et l'architecture de son administration ont été repensées pour permettre, d'une part, de relever les enjeux du 21^{ème} siècle et,

d'autre part, de répondre aux besoins et sollicitations de sa population aux identités multiples. Ainsi, avec des dicastères retravaillés et une présidence renforcée, la commune aura tout en mains pour lancer des projets innovants tels que le nouveau service des quartiers et les assemblées citoyennes, qui offriront des moyens d'expression à l'ensemble des habitant-e-s des quartiers comme des anciennes communes.

Les nouvelles autorités exécutives se réjouissent donc de voir naître la commune fusionnée le 1^{er} janvier 2021, qui se veut plus que jamais une capitale cantonale ambitieuse et un réel moteur du développement de toute une région.

Neuchâtel, le 2 décembre 2020

Le Conseil communal

Renseignements complémentaires:

Violaine Blétry-de Montmollin, présidente de la future commune, 032 717 72 01, violaine.bletry-demontmollin@ne.ch

Service de la communication, 032 717 77 15, communication.ville@ne.ch